

Elle pourrait même devenir un ombudsman législatif dont le travail nous serait très utile à tous.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, quiconque sur ce continent a pu observer depuis quelques semaines, et surtout depuis une dizaine de jours, le procès de Chicago, est obligé de conclure qu'il est grand temps—dans notre pays comme aux États-Unis—de réviser entièrement notre conception du statut des tribunaux et celle de la loi et de l'ordre.

Deux attitudes extrêmes étaient représentées à Chicago. Entre ces deux extrêmes l'homme moyen est consterné, stupéfait et scandalisé devant le spectacle d'une salle de tribunal où les inculpés et leur avocat ont introduit les programmes de violence et de confrontation nés dans la rue où l'on a dû littéralement ligoter et bâillonner l'un des inculpés, si j'ai bonne mémoire, et où le procès s'est terminé par l'emprisonnement des avocats de la défense dont l'un pour quatre ans.

J'ai essayé de lire objectivement les comptes rendus de cette affaire donnés par les journaux et j'ai écouté les commentaires de la radio et de la télévision. Il me semble que le parti de la loi et de l'ordre était représenté par un bloc fort répressif. Certes, si l'on veut qu'on respecte le système judiciaire du monde occidental—en particulier sur ce continent, ainsi que les statuts adoptés par les représentants librement élus par le peuple, des changements s'imposent. Si cette situation se reproduit et tout porte à croire qu'elle se reproduira d'un bout à l'autre du pays, elle entraînera la dislocation du système judiciaire. Mais ce qu'il y a de plus grave c'est que les gens perdront le respect de l'appareil judiciaire.

Mon expérience du droit a commencé quand, encore étudiant, je suis devenu à 16 ans apprenti chez un homme de loi. A l'époque, les statuts de la Saskatchewan comportaient une loi ridicule et stupide sur les boissons alcooliques qui ne reflétait ni la pensée ni les coutumes des habitants et remplaçait les mesures de prohibition antérieures.

Voici ce qui est arrivé: les gens respectables ne cessaient d'enfreindre cette loi. Je me souviens des jours lointains de la prohibition intégrale. Pour acheter une bouteille de spiritueux, à cette époque, on s'adressait à la pharmacie locale. Pour \$2, un médecin signait un grand nombre de formules—des ordonnances—qui permettaient à n'importe qui d'acheter des spiritueux sous couleur d'acheter des médicaments. Ce n'était guère propre à inciter

les gens à respecter les procédures judiciaires ou les lois adoptées par une Assemblée législative. Les gens ont donc perdu tout respect pour la loi et pour ceux qui l'appliquaient. Il s'agissait simplement de la tourner. Songeant à ce qui s'est passé à Chicago, nous n'avons pas à éprouver de la sympathie pour les extrémistes d'un côté ou de l'autre. Mais nous devons en éprouver pour le gros des gens, qui doivent pouvoir compter sur des procédures judiciaires et sur l'application raisonnable et judicieuse des lois saluaires adoptées pour la protection de leur vie et de leur santé ou pour leur venir en aide.

Je n'hésite pas à dire au ministre qu'en principe, j'approuve ce bill, car je le crois susceptible de faire beaucoup de bien. Je crains cependant que la Commission ne soit appelée à faire face à des problèmes extraordinaires auxquels il lui faudra trouver des solutions presque immédiates. C'est pourquoi j'espère que son attitude ne sera pas trop détachée—qu'elle ne considérera pas la situation du haut d'une tour d'ivoire. C'est un des problèmes que nous rencontrons de temps à autre à l'égard des lois que l'on adopte—je songe aux modifications apportées aux statuts et destinées à supprimer les échappatoires, à mettre les points sur les i, à prévoir des situations auxquelles le législateur n'avait pas songé lors de l'adoption de la loi. Trop souvent, nous ne tenons pas compte de l'incidence réelle de ces mesures sur les gens qu'elles touchent le plus. C'est très bien de nommer à cette Commission des membres réputés pour leurs connaissances juridiques ou leur expérience des tribunaux, mais il serait peut-être mieux encore, me semble-t-il, d'y nommer, par exemple, un condamné réhabilité ou un failli qui aurait remboursé ses dettes. En d'autres termes, la Commission devrait inclure des gens qui sont à même de comprendre ce que ces lois signifient pour les personnes susceptibles d'en subir directement l'effet. Il faudrait en tout cas s'assurer que la Commission, ou ses représentants, pourront descendre dans la rue et s'adresser directement au public. C'est Jeremy Bentham, je crois, qui a déclaré que les lois devaient être conçues de façon à procurer le plus grand bien au plus grand nombre. Il y a tant de choses à faire examiner par la Commission! Il y a la question de l'aliénation mentale—l'application, aujourd'hui, de la règle M'Naghten; l'usage accru de l'alcool, l'usage accru des stupéfiants. Quelle sera l'influence de ces changements tant sur le droit pénal que sur le droit civil, dans la mesure où ceux-ci dépendent du contrôle fédéral?